

Gitega, le 18 Octobre 1972.-

A Monsieur le Procureur Général de la République  
à  
B U J U M B U R A.-  
-----

N° 329/D.72.

Annexes: 10.  
-----

O B J E T:

-----  
Liste des Créanciers *des*  
Condamnés suite aux  
récents événements/

Monsieur le Procureur Général,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la  
liste des créanciers des prévenus condamnés par le Conseil  
de Guerre suite aux derniers événements.-

Vous trouverez aussi annexées à la présente les  
pièces détaillant les petitions des susdits créanciers.  
Certains documents doivent être abordés et étudiés avec  
prudence car il y en a qui veulent profiter de la situation  
pour s'enrichir injustement.-

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Procureur Général,  
l'expression de ma considération très distinguée.-

LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE a.i.

NYANKIYE Adrien.-  
*Adrien Nyankiye*

LISTE DES CREANCIERS DES PERSONNES CONDAMNEES PAR LE  
 CONSEIL DE GUERRE DANS L'AFFAIRE EVENEMENT DU 29-04-72

<u>CREANCIER</u>	<u>DEBUTEUR</u>	<u>SOMME</u>
1. Soeur Cathérine NTIBAREKERWA, déléguée de la Représentante légale des B.Thérésiya.	KARURANGA P.Claver	: 116 193 Frs
2. KAVAKURE Agricole, Comptable d'Arrondissement KARUZI	HASSANI Emile	: 350.000 Frs
3. RUGUNGUMA Philippe, Greffier du Tribunal de Province Mwaro	GACIYUBWENGE Gaspard	: 9.173 Frs
4. KABURA Barnard, C/O ferme de Karuzi	KARURANGA P.Claver	: 62.000 Frs
5. SIMBAKWIRA Pascal, C/O Mutualité Chrétienne à Gitega	KARURANGA P.Claver	: 130.000 Frs
6. KAJEKAREMERWA Remejio, c/o C.N. Gishubi	BATUNGWANAYO Jacques	: 64.000 Frs
7. SINDARUBAZA, Juge Trirésidence Bukirasazi	BUSHANO Marcel	: 15.000 Frs pas de p.justificative annexée à sa lettre
" " "	RUMIRA Gabriel	: 17.000 Frs (pas de pièce justificative annexée à sa lettre)
" " "	BAVUMA Evariste	: 40.000 Frs (pas de p.justificative annexée à sa lettre.)
" " "	NTANDIKIYE Séverin	: 15.000 Frs (pas de p.justificative annexée à sa lettre.)
" " "	BARANDAGIYE	: 15.000 Frs (pas de p.justificative annexée à sa lettre.)
8. BASHAMIYE Thomas, commerçant à Mwaro	SIMBAKIRA Michel	: <u>59.000 Frs</u> : 2 = 295000
9. NDIKUMAGENGE Charles, Capitaine	MFAYOGUHORA Jean	: 115.000 Frs BU : pièce douteuse.

Gitega, le 17 octobre 1972

LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE  
 a.i.A GITEGA

NYANKIYE Adrien

*Amoyamoy*